

M. Simon PERRIER  
Président

À  
M. Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation Nationale

Chartres, le 18 novembre 2012.

Monsieur le Ministre,

Lors de notre rencontre du 26 juillet dernier, nous avons porté à votre connaissance les conséquences particulières de la réforme des lycées sur l'enseignement de la philosophie, notamment dans les classes terminales technologiques. Plus encore, depuis la rentrée scolaire, nous constatons l'arbitraire auquel conduit la dérégulation de dédoublements pourtant reconnus nécessaires par tous. Maintenus quelquefois, supprimés très souvent, ils survivent ici ou là, du fait d'administratifs de bonne volonté, qui ne peuvent pourtant dédoubler qu'aux dépens de l'horaire de deux heures réglementairement attribué à ces classes. Aujourd'hui, l'horaire de philosophie dans les classes technologiques, comme d'ailleurs dans les séries scientifiques, n'est donc pas le même sur tout le territoire national, sans la moindre raison pédagogique. Certaines Terminales S continuent ainsi de connaître une troisième heure dédoublée quand d'autres, la plupart du temps, n'ont que trois heures en classe entière. D'autres encore bénéficient toujours d'un horaire de quatre heures classe entière, qui était jusqu'à l'an passé celui de beaucoup d'établissements, mais souvent les plus favorisés, alors qu'il sert justement, par exemple, l'orientation de tous vers les classes préparatoires scientifiques.

Nous aimerions désormais connaître les mesures que vous comptez prendre pour remédier à une aussi évidente injustice.

Nous tenant à votre disposition, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

